



**FM FRANCE SAS**  
**Monsieur Yannick BUISSON**  
**Président**  
Rue de l'Europe  
57370 Phalsbourg

Référence : GS/JLC/LC/ENM/CA/BP N° 2023000  
Pôle Développement et Aménagement du Territoire  
Direction Aménagement du Territoire et Grands Projets  
Service Urbanisme, Aménagement et Foncier  
Affaire suivie par Bastien PELLETIER  
Tél. 02 37 64 82 59 – 07 87 66 90 36  
[b.pelletier@dreux-agglomeration.fr](mailto:b.pelletier@dreux-agglomeration.fr)

Dreux, le

**OBJET : Réponse au courrier du 12 avril 2023 – demande de compléments de la DREAL**

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier de demande d'éléments complémentaires à joindre à votre demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Voici, point par point, les réponses que je peux vous apporter :

**- Informations sur la partie Est du terrain et notamment la friche présente sur la parcelle**

Concernant la friche sur votre parcelle, l'Agglo du Pays de Dreux a peu d'informations à vous communiquer sur son histoire. L'ancien propriétaire, Monsieur Valentino GAMBUTTO, indiquait au moment de la vente que lors de l'achat de l'entreprise en 1983, les bâtiments de la scierie étaient déjà très anciens.

Cependant, je peux vous confirmer qu'après son rachat en 2018, l'Agglo du Pays de Dreux a procédé à sa démolition et à sa dépollution en bonne et due forme. La parcelle est conforme à un usage économique et industriel.

Pour les terrains se trouvant à l'Est, hors ZAC, mes services vous ont communiqué le nom de tous les propriétaires. Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez vous adresser au service de la publicité foncière.

**- Caractéristiques pour toutes les routes de la ZAC : des largeurs, rayons et portances de voirie, ainsi que pour le chemin de Blainville**

Sur les plans de récolement de la ZAC que mes services vous ont envoyés, vous pouvez reprendre les largeurs et les rayons des voiries. L'Agglo du Pays de Dreux n'a pas toutes les données concernant les portances. C'est une ancienne ZAC, aménagée en tranche depuis 2001, qui a connu des remembrements administratifs et certains documents papiers ont été égarés.

Néanmoins, depuis ses débuts, cette zone d'activités a toujours été dimensionnée pour recevoir des activités logistiques comme la vôtre. Aujourd'hui, les voiries de la zone sont en bon état et régulièrement entretenues.

Concernant le chemin de Blainville, c'est une voirie départementale pour laquelle l'Agglo du Pays de Dreux n'a pas les documents souhaités.

- **Confirmation que les routes de la ZAC peuvent absorber le futur flux de camions**

L'Agglo du Pays de Dreux n'a pas d'études précises sur le trafic à l'intérieur de la ZAC. Toutefois, cette zone a été créée pour accueillir des activités logistiques. Les gabarits de voirie le permettent (7m de large) et le trafic intérieur de la ZAC est loin d'être saturé.

- **Etat d'avancement du projet de bretelle**

L'Agglo du Pays de Dreux doit déposer le dossier pour obtenir l'autorisation de l'Etat courant mai 2023. Par la suite, si l'autorisation est obtenue, les travaux pourraient commencer au printemps 2024.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.



**Gérard SOURISSEAU**  
*Président de l'Agglomération du Pays de Dreux*